

Pandémie de Covid-19 et pertes d'activité : évaluation de l'impact de la crise sur les trajectoires des entreprises françaises en 2020

FICHE PRESSE • mercredi 1^{er} décembre 2021

Les entreprises en France

Insee Références
Edition 2021



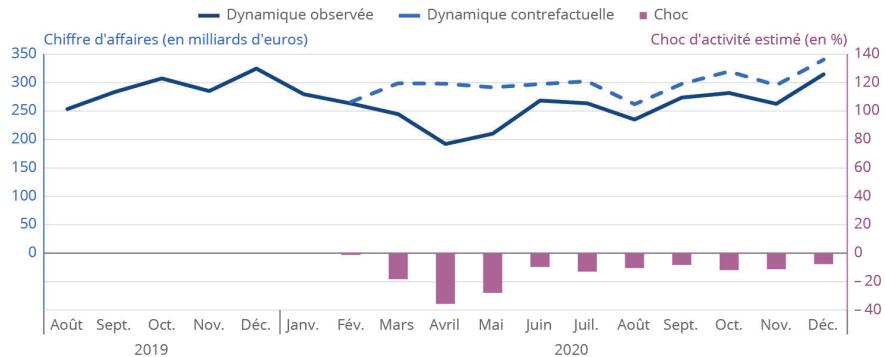
Début 2020, la pandémie de Covid-19 et les mesures de restriction prises pour l'endiguer ont provoqué un choc inédit sur l'activité des entreprises françaises. Les conséquences restent d'ampleur variable selon les secteurs et la période de confinement. Quatre trajectoires-types se distinguent selon les pertes d'activité subies chaque mois par les entreprises. Ces trajectoires s'expliquent essentiellement par le secteur d'activité, mais également par l'adaptation de l'organisation des entreprises pendant la crise.

 À retrouver p. 37

Un choc d'activité brutal d'ampleur variable selon le secteur

L'activité économique totale a été très ralentie pendant le premier confinement de 2020. Entre mars et mai, son niveau se situe 27 % en dessous du niveau estimé qu'elle aurait eu en l'absence de crise sanitaire. Au quatrième trimestre, qui inclut le deuxième confinement, la perte d'activité est estimée à environ 10 %. Le premier confinement a constitué un choc pour tous les secteurs, mais d'ampleur variable. L'hébergement-restauration, la fabrication de matériels de transport et les « autres services » sont les trois secteurs dont l'activité économique a été la plus déprimée.

Évolution du choc d'activité économique agrégé au cours de l'année 2020



Lecture : En avril 2020, le volume de chiffre d'affaires total observé est de 192 milliards d'euros, contre 298 milliards d'euros estimés si la pandémie de Covid-19 n'avait pas eu lieu (contrefactual). Le choc d'activité en avril s'établit ainsi à - 35 %.

Les différences entre entreprises dépendent essentiellement des secteurs d'activité

Le secteur d'activité explique 43 % de la dispersion des chocs individuels d'activité en 2020, beaucoup plus qu'en 2019, année sans crise, pour laquelle la part de la dispersion des chocs individuels expliquée par le secteur d'activité était de moins de 1 %. La forte hétérogénéité des chocs observée au sein de chacun des secteurs en 2020 s'explique par la présence simultanée d'entreprises très pénalisées, parfois cessant leur activité, et d'autres atteignant à l'inverse leur niveau d'activité attendu malgré la crise. Au sein d'un même secteur, les mesures de restriction sanitaire ont pu être très différentes, ce qui peut contribuer à expliquer cette situation. En particulier, les interdictions d'accueil

du public ou de rassemblement, très ciblées, ont touché des sous-secteurs définis plus finement. Dans l'hébergement-restauration, les établissements de restauration rapide ont ainsi mieux résisté (- 34 %) que les débits de boissons (- 55 %) ou les services de traiteurs (- 70 %).

Pour autant, la diversité des situations après un an de crise ne dépend pas uniquement du secteur d'activité. Les microentreprises ont en moyenne subi des pertes d'activité plus élevées que les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises (ETI-GE) lors des deux confinements.

⌚ Quatre profils-types de trajectoire de chocs pendant la crise

L'analyse des trajectoires au cours de l'année permet de regarder si les chocs les plus importants sont toujours subis par les mêmes entreprises et permet d'identifier quatre profils-types de trajectoire d'activité durant l'année 2020.

Entreprises « non affectées » par la crise

 **36 %**
des entreprises

 **42 %**
des salariés

- Impact négatif limité pendant le premier confinement
- Rattrapage de l'activité attendue à partir du mois de juin



Secteurs les plus représentés : industrie alimentaire, secteurs médical et vétérinaires, fabrication de produits électroniques (téléviseurs, consoles de jeux vidéo...)

Entreprises « confinées »

 **20 %**
des entreprises

 **12 %**
des salariés

- Pertes d'activité très importantes lors des deux confinements
- Relance de l'activité limitée pendant l'été



Secteurs les plus représentés : transports ferroviaires, bibliothèques et musées

Entreprises « résilientes » face à la crise

 **38 %**
des entreprises

 **44 %**
des salariés

- Perte d'activité importante au printemps
- Pertes mensuelles plus faibles à partir du mois de juin



Secteurs les plus représentés : fabrication d'ordinateurs, fabrication d'équipements automobiles

Entreprises « déprimées »

 **6 %**
des entreprises

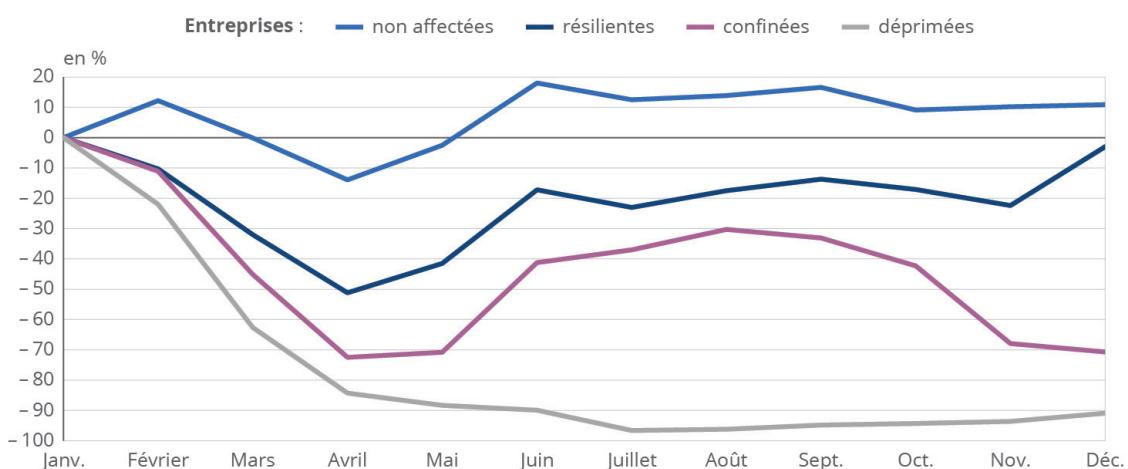
 **2 %**
des salariés

- Effondrement de l'activité dès le mois de mars 2020
- Pas de reprise sur les mois suivants



Secteurs les plus représentés : hébergement-restauration, culture, tourisme

Choc d'activité moyen en 2020 pour chaque profil de trajectoire individuelle



🔍 À retrouver p. 44

Le type de trajectoire est très lié au secteur d'activité et à l'adaptation organisationnelle

Même en tenant compte de l'organisation et de l'adaptation de l'activité des entreprises pendant la crise sanitaire, **le secteur d'activité reste le facteur prépondérant pour expliquer la répartition des entreprises entre les trajectoires-types.**

Conditionnellement au secteur, l'effet de chacune des autres variables sur la probabilité de se retrouver dans l'une des quatre classes définies ci-dessus est statistiquement significatif mais de faible ampleur. Les **microentreprises** ont plus de chance d'appartenir au profil « confiné ». Le **fait d'exporter** est quant à lui associé à une probabilité plus élevée d'appartenir au profil

 Pour en savoir plus, encadré 2 p. 43

« déprimé ». Le **développement de nouveaux produits et systèmes de ventes** à la suite de la crise est corrélé à une probabilité plus élevée d'appartenir au profil « non affecté », et plus faible d'appartenir aux profils les plus touchés. En revanche, la **réorganisation de l'activité et la mise en commun de ressources** avec d'autres entreprises sont liées à une plus forte probabilité d'appartenir au profil « non affecté » ou au profil « déprimé ». **Les entreprises ayant rapidement adapté leur activité ont pu maintenir leur niveau de chiffre d'affaires.** Au contraire, la mise en commun de ressources a pu être contrainte *a posteriori* pour les entreprises les plus touchées.